Version: N°1 (09/08/2019) Révision: N°5 (09/08/2019)

Date: 09/08/2019 Page 1/9

HDI

NETTOYANT LCD / SMARTPHONE /ECRANS - ST0047

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : NETTOYANT LCD / SMARTPHONE /ECRANS

Code du produit : ST0047

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

NETTOYANT DE SURFACES

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: HIGIENE DIFFUSION INTERNATIONALE.

Adresse: 13 rue de la Libération. 28210 Villemeux sur Eure .FRANCE.

Téléphone: 02 37 65 87 20 Fax: 02 37 65 87 22.

info@sanotech.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1.45.42.59.59.

Société/Organisme: INRS/ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15).

Le mélange est utilisé sous forme de pulvérisation.

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Conseils de prudence - Généraux :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition:

	_		
Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 603-064-00-3	GHS02, GHS07	[1]	2.5 <= x % < 10
CAS: 107-98-2	Wng		
EC: 203-539-1	Flam. Liq. 3, H226		
REACH: 01-2119457435-35	STOT SE 3, H336		
1-METHOXY-2-PROPANOL			

Version: N°1 (09/08/2019) Révision: N°5 (09/08/2019)

Date: 09/08/2019 Page 2/9

HDI

NETTOYANT LCD / SMARTPHONE /ECRANS - ST0047

INDEX: 603_014_00_0	GHS07	[1]	2.5 <= x % < 10
CAS: 111-76-2	Wng		
EC: 203-905-0	Acute Tox. 4, H302		
REACH: 01-2119475108-36	Acute Tox. 4, H312		
	Skin Irrit. 2, H315		
2-BUTOXYETHANOL	Eye Irrit. 2, H319		
	Acute Tox. 4, H332		

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation:

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

En cas de contact avec la peau :

Si sensation d'irritation, rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion:

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

HDI

Révision : N°5 (09/08/2019)

Date: 09/08/2019 Page 3/9

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgenceSe référer aux mesures

de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Les déversements peuvent rendre les surfaces glissantes

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

NETTOYANT LCD / SMARTPHONE /ECRANS - ST0047

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Utiliser des absorbants.

L'élimination devra être effectuée par un récupérateur agréé.

6.4. Référence à d'autres rubriques Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Agiter avant emploi.

Ne pas fumer

Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau..

Consulter l'étiquette avant utilisation.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Eviter tout contact avec des surfaces chaudes ou avec des points d'ignition.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Conserver en emballage d origine. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité.

Utiliser en local correctement aéré

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2017/2398, 2017/164, 2009/161, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

Version: N°1 (09/08/2019) Révision: N°5 (09/08/2019)

Date: 09/08/2019 Page 4/9

HDI

NETTOYANT LCD / SMARTPHONE /ECRANS - ST0047

107-98-2	375	100	568	150	Peau
111-76-2	98	20	246	50	Peau

- France (INRS - ED984:2016):

CAS	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
107-98-2	50	188	100	375	*	84
111-76-2	10	49	50	246	*	84

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010):

CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères :
107-98-2	100 ppm	150 ppm			
111-76-2	20 ppm			A3; BEI	

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 29/01/2018) :

CAS	VME:	VME:	Dépassement	Remarques
107-98-2		100 ppm 370 mg/m³		2(I)
111-76-2		10 ppm 49 mg/m³		4(II)

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL) 2-

BUTOXYETHANOL (CAS: 111-76-2)

Utilisation finale :TravailleursVoie d'exposition :Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court

terme

DNEL: 89 mg/kg de poids

corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long

terme

DNEL: 75 mg/kg de poids

corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court

terme

DNEL: 663 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à court terme DNEL : 246 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long

terme

DNEL: 98 mg de substance/m3
Utilisation finale: Consommateurs

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court

terme

DNEL: 13.4 mg/kg de poids

corporel/jour

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long

terme

DNEL: 3.2 g/kg de poids corporel/jour

Date: 09/08/2019 Page 5/9 Version: N°1 (09/08/2019) Révision: N°5 (09/08/2019)

HDI

NETTOYANT LCD / SMARTPHONE /ECRANS - ST0047

Voie d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à court

terme

DNEL: 44.5 mg/kg de poids

corporel/jour

Voie d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long

DNEL: 38 mg/kg de poids

corporel/jour

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à court

terme

DNEL: 426 mg de substance/m3

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets locaux à court terme DNEL: 123 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long

DNEL: 49 mg de substance/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

2-BUTOXYETHANOL (CAS: 111-76-2)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC: 2.8 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC: 8.8 mg/l Compartiment de l'environnement : Eau de mer

0.88 mg/lPNEC:

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce PNEC: 34.6 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin PNEC: 3.46 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visageEviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

Port de lunettes conseillé si risque de projections

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- Protection du corps

Version: N°1 (09/08/2019) Révision: N°5 (09/08/2019)

Date: 09/08/2019 Page 6/9

HDI

NETTOYANT LCD / SMARTPHONE /ECRANS - ST0047

7.50 .

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Ne pas utiliser en espace clos et non ventilé

Eviter toute inhalation

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

pH:

Etat Physique : Liquide Fluide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Neutre.

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

Intervalle de point d'éclair : $93^{\circ}\text{C} < \text{PE} \le 100^{\circ}\text{C}$

Pression de vapeur (50°C): Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).

Densité : = 1 Hydrosolubilité : Diluable.

Viscosité : $v < 7 \text{ mm2/s} (40^{\circ}\text{C})$ Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.
Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter:

- le gel
- des flammes et surfaces chaudes

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides forts
- agents oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.1. SubstancesToxicité aiguë:

2-BUTOXYETHANOL (CAS: 111-76-2)

Version: N°1 (09/08/2019) Révision: N°5 (09/08/2019)

Date: 09/08/2019 Page 7/9

HDI

NETTOYANT LCD / SMARTPHONE /ECRANS - ST0047

Par voie orale : DL50 = 560 mg/kg

Espèce: Rat

Par voie cutanée : 1000 < DL50 <= 2000 mg/kg

Espèce: Lapin

Par inhalation (Poussières/brouillard) : CL50 = 2.21 mg/l

Espèce: Rat

Durée d'exposition : 4 h

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 111-76-2 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- 2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2): Voir la fiche toxicologique n° 76.
- 1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2): Voir la fiche toxicologique n° 221.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Ne pas rejeter de produit dans le milieu naturel, dans les eaux residuaires ou superficielles.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

REMETTRE A UN RECUPERATEUR AGREE. SE REFERER AUX ARRETES PREFECTORAUX EN VIGUEUR.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU

Date: 09/08/2019 Page 8/9 Version: N°1 (09/08/2019) Révision: N°5 (09/08/2019)

HDI

NETTOYANT LCD / SMARTPHONE /ECRANS - ST0047

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

- moins de 5% de : agents de surface anioniques- parfums

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

 N° TMP Libellé

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Date: 09/08/2019 Page 9/9 Version: N°1 (09/08/2019) Révision: N°5 (09/08/2019)

HDI

NETTOYANT LCD / SMARTPHONE /ECRANS - ST0047

Abréviations:

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods. IATA: International Air Transport Association.

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK: Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB: Très persistante et très bioaccumulable. SVHC: Substance of Very High Concern.